



Mairie de Chuzelles

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL – CONVOCATION

Le Conseil Municipal se réunira, en mairie, salle du conseil municipal,

Lundi 28 novembre 2022 à 19h00

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agr er l'expression de mes sentiments distingu es.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

D LIB ERATIONS :

- Vacance du poste de 2^{ me} adjoint au Maire - Fixation du nombre d'adjoints au Maire
-  lections du/des adjoint(s) au Maire,
- Fixation des indemnit es de fonctions des  lus,
- D signation d'un nouvel administrateur  lu au conseil d'administration du CCAS,
- D signation d'un d l gu  suppl ant au SICOGEC,
- Budget communal 2022 – d cision modificative n  1,
- Budget communal 2022 – d cision modificative n  2
- Admission en non-valeurs de titres de recettes
- D parts en retraite de deux agents communaux : gratification
- Convention avec Vienne-Condrieu-Agglom ration relative   la r partition de la subvention obtenue dans le cadre de l'appel   projets « un socle num rique dans les  coles  l mentaires »,
- Communication du rapport des observations d finitives de la Chambre R gionale des Comptes relatives au contr le des comptes et de la gestion de la communaut  d'agglom ration Vienne-Condrieu-Agglom ration,
- Approbation du projet de Plan de Mobilit s (PDM) de Vienne-Condrieu-Agglom ration,

Mairie de Chuzelles - 1 place de la Mairie - 38 200 CHUZELLES

T l. : 04 74 57 90 97 / Fax. : 04 74 57 43 08

mairie@chuzelles.fr

- Projet de restructuration /rénovation thermique de l'école - Convention d'accompagnement du CAUE de l'Isère
- Renouvellement du contrat d'assurance risques statutaires : autorisation donnée au Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) de lancer une consultation dans le cadre du Code de la Commande Publique,
- Restauration de la Chapelle Saint-Maxime - Acceptation d'un don de l'association Chuzelles Histoire et Patrimoine,
- Filière technique : création de postes,
- Adhésion au groupement de commandes formé par Vienne-Condrieu-Agglomération pour les travaux de signalisation horizontale,
- Extinction de l'éclairage public nocturne en centre village,
- Dénominations de voies privées – Lotissement Saint-Maurice,
- Dénominations de voies privées – Lotissement Plein Sud,
- Dénominations de voies privées – Lotissement Les Terres de Boussole,
- Dénominations de voies privées – Lotissement Le Belvédère,
- Garantie d'emprunt demandée par Advivo pour la construction de 10 logements sociaux au sein du lotissement « Les Jardins d'Hippolyte »,
- Approbation de la Convention Territoriale Globale,
- Convention entre la Région, Vienne Condrieu Agglomération et la commune relative à l'aide « Financer l'investissement de mon commerce de proximité »,
- Convention de mutualisation de moyens de services portant sur le centre de supervision urbain entre la ville de Vienne et la commune,
- Bibliothèque – Modification de la convention de groupement de commandes 2022 avec le réseau Trente et +,
- Ouverture de la Bibliothèque les samedis matin – modification du Règlement Intérieur,
- Salles communales – Tarification des prestations de nettoyage et modification des règlements intérieurs,

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 CGCT

À Chuzelles, le 23 septembre 2022
 Le Maire
 Nicolas HYVERNAT